

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-204 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2022, le lundi 28 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 6 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Charlotte SUPERNAK, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER (*jusqu'à la délibération n°2022-184*), Régine GIROUD, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2022-176*), Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD *à partir de la délibération n°2022-185*), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE).

Etaient excusés et suppléés : Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Christian LIMOUSIN (par Charlotte SUPERNAK), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Serge GARDIEN, Joël MATHY, Jehan-Benoît CHAMPAULT.

Etaient absents : Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Lionel MANOS, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Nazarello ALONSO.

Objet : Convention de partenariat pour la constitution d'une candidature LEADER commune du « GAL DEPARTEMENTAL DE L'AIN »

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que le 3 octobre dernier, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une candidature au programme Leader 2023-2027, candidature commune avec neuf autres EPCI départementaux : la CC de la Dombes, la CC de la Côtière, la CC Bugey Sud, La CA du bassin de Bourg-en-Bresse, Haut-Bugey Agglomération, la CC Dombes Saône-Vallée, la CC Val de Saône Centre, la CC Miribel et Plateau et la CC de la Veyle.

Il avait aussi été convenu que ce serait la communauté d'agglomération du Haut-Bugey qui serait la structure porteuse du futur GAL (Groupe d'Action Locale) départemental et coordonnerait le dispositif. Elle porterait ainsi 1 poste d'animation (financé à 80 % par le FEADER) tandis que les Communautés de communes de la Dombes et de Bugey Sud, en ce qui nous concerne, porteraient chacune ½ temps d'animation. La CCPA pourra être appelée à cofinancer les 20 % du coût salarial restant à leur charge, au prorata des populations concernées.

Pour confirmer cette candidature, il vous est demandé de bien vouloir approuver une convention de partenariat entre les 10 EPCI, et autoriser le président à la signer.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat entre les 10 EPCI pour la constitution commune d'une candidature LEADER commune du « GAL DEPARTEMENT DE L'AIN ».
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} décembre 2022

Publiée le **02 DEC. 2022**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

